

# Programme de revitalisation

des artères commerciales  
des premiers quartiers





# Table des matières

Programme de revitalisation des artères commerciales des premiers quartiers.....	4
Rénovation de façades commerciales.....	6
Revitalisation et développement des commerces de proximité .....	7



Ce programme est géré par la Ville de Trois-Rivières.

# Programme de revitalisation des artères commerciales des premiers quartiers

Ce programme compte deux volets, soit la rénovation de façades commerciales, ainsi que la revitalisation et le développement des commerces de proximité.

[> Inscription](#)





# Rénovation de façades commerciales

Territoire d'application : secteur de Cap-de-la-Madeleine

Ce volet vise à accorder des subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux ou mixtes afin de revitaliser les artères commerciales.

L'objectif est d'encourager des rénovations de qualité qui stimulent la vitalité économique et le verdissement du secteur.



## Conditions d'admissibilité

- Travaux de rénovation de la façade principale et des façades latérales visibles : coût minimum de 3 000 \$;
- Travaux d'aménagement paysager : coût minimum de 1 500 \$;
- Exécution des travaux par une entreprise titulaire d'une licence valide de la Régie du bâtiment du Québec;
- Début des travaux dans les 3 mois suivants l'approbation et achèvement dans les 12 mois.



## Travaux admissibles

- Rénovation de la façade principale et façades latérales visibles;
- Reconstitution d'éléments patrimoniaux disparus ou ruinés;
- Travaux d'affichage;
- Aménagement des espaces extérieurs entre le bâtiment et la voie publique.



## Montant de l'aide financière

Le montant de la subvention pour ce volet du programme représente 50 % du coût réel des travaux admissibles pour une subvention maximale pouvant aller de :

- 50 000 \$ à 150 000 \$ pour la rénovation des façades;
- 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les travaux d'aménagement paysager.

# Revitalisation et développement des commerces de proximité

Territoire d'application : secteur de Cap-de-la-Madeleine et secteur de Saint-Louis-de-France

Ce volet du programme vise à accorder une aide financière aux nouveaux locataires ou aux personnes propriétaires occupants des espaces vacants dans des bâtiments commerciaux et mixtes. L'objectif est de stimuler l'économie locale en augmentant le nombre de commerces de proximité.



## Conditions d'admissibilité

- Commerce ouvert au public, respectant les usages commerciaux admissibles;
- Durée d'occupation minimale de 3 ans.



## Montant de l'aide financière

La subvention est calculée en fonction de la superficie occupée, jusqu'à un maximum de 20 000 \$. Les frais connexes sont remboursables à 50 %, sans dépasser 10 % de la subvention.

### Locataire

Loyer brut / pi <sup>2</sup>	\$ max. / pi <sup>2</sup>
Inférieur à 6 \$	3 \$
Entre 6 \$ et 9,99 \$	4 \$
Égale ou plus de 10 \$	6 \$

### Propriétaire occupant-e

Superficie (pi <sup>2</sup> )	\$ max. / pi <sup>2</sup>
Espace vacant	6 \$



## Versement de la subvention

- 50 % à la signature de l'engagement;
- 25 % au début de la 2<sup>e</sup> année;
- 25 % au début de la 3<sup>e</sup> année.



Pour plus d'information

---

## Direction de l'aménagement et du développement durable

Centre de services aux citoyens –  
secteur ouest

4655, rue Saint-Joseph, C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

**v3r.net**  **311**

Document produit par la Direction des communications  
et de la participation publique  
Ville de Trois-Rivières, août 2025